

Mettons de côté, sans merci, ces cantiques, genre romance ou rêverie dont la sensiblerie fait le fond, "ces sucreries à la guimauve" que stigmatisait Gounod lui-même.

Les chants populaires pendant la messe doivent, autant que possible, s'harmoniser avec les prières du prêtre et la solennité du jour ; ils ne sont pas un simple ornement extérieur, accessoire du service divin, mais une prière, une offrande qui doit s'unir à celles du prêtre à l'autel. Si, par exemple, le jour d'une fête d'apôtre l'on ne chante que des cantiques à la Sainte Vierge, sous prétexte que c'est pendant le mois de Marie, l'on sacrifie l'office liturgique à la dévotion du mois de Marie qui ne l'est pas du tout. — Aux messes de *Requiem*, si l'on fait du chant, il ne faut pas que ce soient des cantiques joyeux.

Quand, dans une communauté, il y a habituellement grand' messe le dimanche, pourquoi chanter des cantiques à la messe basse de communion, qui ne dure qu'une petite demi-heure, et pendant laquelle il semble si naturel de se préparer au festin eucharistique, pour savourer ensuite la présence de Notre-Seigneur ? C'est laisser suffisamment entendre combien nous trouvons étrange qu'en sortant de la sainte table l'on se remette à chanter, surtout si c'est un cantique à la Sainte Vierge ou un autre qui n'a pas de rapport direct avec "la plénitude de la Divinité qui à ce moment habite corporellement en nous."

Il faut que ceux ou celles qui chantent le fassent en priant et que leur chant porte les fidèles à prier. Est-ce toujours le cas pour les uns et les autres ? Nous connaissons certains milieux, où, si les suffrages étaient recueillis, le système des cantiques à outrance serait dénoncé.

Concluons en disant que dans une matière aussi délicate, il faut de la discrétion et de la mesure : *ne quid nimis !*

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Cérémonie religieuse. — Le 26 avril dernier, jour de la fête de N.-D. du Bon Conseil, patronne du Monastère, avait lieu dans la chapelle des RR. MM. Trappistines de Saint-Romuald, une imposante cérémonie de vêtue présidée par le Révérendissime Abbé Mitré de la Trappe d'Oka, Dom Pacôme.